

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit civil III : Droits réels (4DR1044)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6
Bachelor en droit (immatriculation avant 2018)	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6
Bachelor en droit accéléré	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6
Préalable au master en droit	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

WERMELINGER Amédéo, professeur ordinaire.

Contenu

Ce cours traite des droits réels, à savoir du droit que peuvent faire valoir certaines personnes à l'égard d'autres, lorsque des choses sont en jeu. Il présente tout d'abord les principes généraux, en particulier la publicité des droits réels. Il traite ensuite des règles sur la propriété (foncière, mobilière et, dans une moindre mesure, collective). Il analyse enfin le fonctionnement des droits réels limités immobiliers (servitudes, droits de gage et charges foncières) et, dans une moindre mesure, mobiliers. Il mêle théorie et cas pratiques.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation et comporte, en règle générale une question théorique et un petit cas pratique à résoudre. L'étudiant-e peut se munir du Code civil, du Code des obligations et de l'Ordonnance sur le registre foncier (versions de la Chancellerie fédérale ou PDF). Ces documents ne sont admis qu'à la condition qu'ils ne contiennent pas d'autres annotations que des corrections et des renvois d'articles. Ces documents doivent avoir été contrôlés par l'enseignant. Ils sont présentés en entrant dans la salle d'examen. L'utilisation d'ordinateurs, de téléphones connectés, etc. n'est pas autorisée.

En cas d'infraction à ces règles, les étudiant-e-s sont en situation de fraude. Les éléments non admis leur sont retirés et l'examen peut être réputé échoué.

Documentation

La documentation nécessaire au cours est disponible sur Moodle. L'approfondissement de la matière est possible en consultant les précis de droit Stämpfli suivants: Paul-Henri Steinauer, Les droits réels, tomes I à III, 4ème à 6ème édition, Berne 2012 - 2019 et l'ouvrage suivant: Wermelinger Amédéo, La propriété par étages, 3ème édition, Berne 2015.

Forme de l'enseignement

Cours et sessions de cas pratiques.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Distinguer les droits
- Décrire les notions
- Expliquer le système
- Appliquer les principes

Compétences transférables

- Analyser des cas pratiques
- Présenter les solutions
- Résoudre des cas pratiques
- Conceptualiser la matière

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit civil III : Droits réels (4DR1044)